

Retour sur la nomination du Cardinal Burke

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Brèves](#), [Eglise universelle](#)

Date : 2 octobre 2017



Comme nous l'avons indiqué, le cardinal Burke a été nommé à la Signature apostolique. Certes, il ne fait pas son retour comme préfet - c'est le cardinal Mamberti, nommé 2014, qui le demeure -, mais comme simple membre. Cette nomination nous conduit à quelques remarques.

Nonobstant les démêlés et les divergences avec l'actuel pontife, le cardinal Burke n'avait jamais disparu du champ des congrégations romaines. En 2015, il avait même été nommé membre de la Congrégation pour la Cause des Saints.

Le cardinal Burke n'est plus préfet, mais on notera que son prédécesseur, le cardinal Vallini, fait également son retour en tant que membre de ce tribunal. Dans ces retours, on peut aussi souligner celui de Mgr Frans Daneels, qui fut promoteur de justice au sein du Tribunal Suprême de la Signature apostolique de 1989 à 2008, puis secrétaire de cette même institution du 12

avril 2008 au 16 juillet 2016.

Pour certains, François neutraliserait un opposant, notamment un promoteur des *Dubia*, mais cela ne peut être qu'une hypothèse. Et dans toutes les questions romaines, il y a forcément de la complexité.

On peut aussi se demander si le pape, maîtrisant peu les questions canoniques, n'a pas voulu installer à nouveau des juristes de renommée à Rome. On peut le subodorer à partir des nominations. Quelques-uns des nouveaux membres de cette institution sont des familiers du Tribunal Suprême de la Signature apostolique. Gageons qu'ils pourront jouer un rôle dans les questions juridiques.